

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BÉNOVIE DU 17 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h00, en session ordinaire, en Mairie de VILLEVIEILLE, sous la présidence de Madame MARTIN-GUIGNERY.

Date de convocation : 10 juin 2024

Date d'affichage de la convocation : 2024

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 10

Votants : 11

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Boisseron : Bernard BRIDIER.

Saussines : Gérard ESPINOSA, Pauline MIQUEL.

Sommières : Pierre GAZAN, Arlette SCHNEIDER, Patrick CAMPABADAL, Jean-François LOUVET.

Villevieille : Marc BERTHE, Christel MARTIN – GUIGNERY, Philippe RENOU.

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

Néant

• **MEMBRES EXCUSES**

Boisseron : Jean REVERSAT (procuration à M. BRIDIER), Corinne PEYRARD, Loïc FATACCIOLI (suppléant).

Saussines : Nicolas BAUDESSEAU, Emilie AVESQUE (suppléante).

Sommières : Ombeline MERCEREAU (suppléée par M. Louvet),

Villevieille : Jean-Louis MAILLE (suppléant).

• **SECRETAIRE DE SEANCE**

Marc BERTHE

• **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

2024-06.04) DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET

Dans le cadre de la régularisation comptable de l'état de la dette, il convient de pouvoir effectuer une opération d'ordre budgétaire d'un montant global de 151 388,78 € dans la section d'investissement. Afin de pouvoir effectuer ces opérations, il est nécessaire d'alimenter le chapitre 041 (en dépenses et en recettes), lié aux opérations patrimoniales.

Par ailleurs, un important travail a été entrepris avec le Service de Gestion Comptable de Vauvert afin de mettre à jour l'état des actifs du syndicat.

Au cours de ce travail, il est apparu nécessaire de mettre à la réforme un certain nombre de biens qui sont hors service, ou certaines opérations qui ne doivent pas figurer dans l'état des actifs.

Afin de pouvoir effectuer ces opérations, il convient d'abonder le chapitre 042, correspondant aux opérations d'ordre de transfert entre sections.

Mme la Présidente rappelle que le montant prévu au chapitre du virement à la section d'investissement (023) était de 80 000 €.

Il est ainsi proposé au Comité Syndical d'établir une décision modificative budgétaire, comme suit :

Fonctionnement / Dépenses :

- 042 : + 10 000 €
- 023 : - 10 000 €

Investissement / Dépenses :

- 1068-041 : + 155 000 €

Investissement / Recettes :

- 040 : + 10 000 €
- 021 : - 10 000 €
- 1641-041 : + 155 000 €

Les montants des chapitres concernés s'élèvent ainsi à :

Section de Fonctionnement

Chapitre	Montant ouvert avant DM	Décision Modificative	Montant ouvert après DM
042 <i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	290 000 €	+ 10 000 €	300 000 €
023 <i>Virement à la section d'investissement</i>	80 000 €	- 10 000 €	70 000 €

La section de fonctionnement s'équilibre toujours, après DM, à 645 000 €.

Section d'Investissement

Chapitre	Montant ouvert avant DM	Décision Modificative	Montant ouvert après DM
040 <i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	290 000 €	+ 10 000 €	300 000 €
1068-041 <i>Opérations patrimoniales-dépenses</i>	10 000 €	+ 155 000 €	165 000 €
021 <i>Virement de la section d'exploitation</i>	80 000 €	- 10 000 €	70 000 €
1641-041 <i>Opérations patrimoniales-recettes</i>	0 000 €	+ 155 000 €	155 000 €

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le 18/06/2024

ID : 030-253003255-20240617-2024_06_04_DM1-DE

La section d'investissement s'équilibre, après DM, à 1 971 928 €.

Mme La Présidente demande au Comité Syndical de se prononcer sur cette décision modificative budgétaire.

Mise au vote :

Votants : 11

Votes pour : 11

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver la Décision Modificative Budgétaire n°1, telle que définie ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

La Présidente

Christel MARTIN-GUIGNERY

